



**RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SHIPPAGAN
SALLE ERNEST-RICHARD**

DATE : 2 mai 2022

HEURE : 19 h

PRÉSENTS : Kassim Doumbia (maire), Armand Caron (conseiller), Amélie Ferron-Roussel (conseillère), Patricia Godin (conseillère), Marie-Lou Noël (maire suppléante), Patrice-Éloi Mallet (conseiller) et Elise Roussel (greffière et directrice générale par intérim).

ABSENT : aucun

PUBLIC : 13 personnes

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19 h.

2. Divulgence de conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. Adoption des procès-verbaux

4.1. Réunion ordinaire du 4 avril 2022

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 4 avril 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2 Réunion extraordinaire du 28 avril 2022

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Patricia Godin que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 28 avril 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

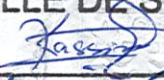

5. Suivi des procès-verbaux

Tous les suivis ont été faits.

6. Correspondance

6.1. Rapport des permis par la Commission des services régionaux P.A. – avril 2022

La greffière fait état des permis pour le mois d'avril 2022.

VILLE DE SHIPPAGAN

MAIRE

GREFFIER

6.2. Autre

Le conseil a reçu deux lettres, l'une de la part de M^{me} Gaëtane Manzerolle Haché de la Galerie LibrArt informant qu'elle et M. Roger Blanchard sont très heureux de remettre à la municipalité tel que convenu une reproduction sur toile de l'œuvre Hommage à l'Acadie sans encadrement. Elle propose également sa collaboration afin de trouver l'emplacement idéal pour l'installation de la collection de croquis de Néré DeGrâce.

Et l'autre, du ministère des Transports et l'Infrastructure annonçant que dans le cadre du Programme d'amélioration des routes provinciales désignées dans les municipalités pour 2022 à 2024, la Ville de Shippagan a été acceptée en 2024 pour la réalisation du projet d'égout pluvial sur un tronçon d'environ 0.3 km de la Route 113 (1^{re} rue), de la rue Clermont-Mallet jusqu'au numéro de voirie 470 – projet évalué à 269 000 \$ et dans lequel la Ville devra contribuer 40 000 \$.

7. Rapport des comités

7.1 Environnement, transport actif et jeunesse

La conseillère Amélie Ferron-Roussel procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

7.2 Développement économique et finances

Le conseiller Armand Caron procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

7.3 Infrastructure et tourisme

Le conseiller Patrice-Éloi Mallet procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

7.4 Sécurité publique, culture et ressources humaines

La conseillère Marie-Lou Noël procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

7.5 Sports et communautaire

La conseillère Patricia Godin procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

8. Affaires nouvelles

8.1 Nomination de deux nouveaux pompiers volontaires – Service d'incendie de Shippagan

Considérant que le service d'incendie de Shippagan compte deux pompiers en moins depuis le départ de messieurs René Mallet et Sébastien Chiasson, et à la suite de la recommandation du chef pompier, Monsieur Stéphane Hébert, Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Patricia Godin que le conseil municipal accepte la nomination de messieurs Martin DeGrâce et Martin Savoie comme pompiers volontaires au sein du service d'incendie de Shippagan.

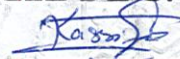
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

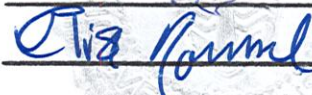
8.2 Demande d'appui financier – 4^e Forum francophone sur l'apprentissage

La municipalité a reçu une demande d'appui financier pour le 4e Forum francophone sur l'apprentissage qui aura lieu le 9 mai prochain sous le thème du consentement et des relations respectueuses Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Amélie Ferron-Roussel d'octroyer un don de 500 \$ au 4e Forum francophone sur l'apprentissage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SHIPPAGAN


MAIRE


GREFFIER

8.3 Demande de renouvellement de la contribution financière pour le déneigement – Centre de plein air les Arpents de neige inc

La municipalité a reçu une demande de la part du Centre plein air les Arpents de neige afin de renouveler sa contribution financière pour défrayer les coûts de déneigement du centre. Il est proposé par la conseillère Patricia Godin appuyée du conseiller Patrice-Éloi Mallet que la municipalité renouvelle sa contribution financière pour 5 ans et octroie un montant de 2 500 \$ par année pour le déneigement du Centre plein air les Arpents de neige.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Adhésion annuelle – Société historique Nicolas-Denys

La municipalité a reçu une demande de la part de la Société historique Nicolas-Denys afin que la Ville de Shippagan adhère annuellement à l'organisme en tant que membre « bienfaiteur ». Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que la municipalité devient membre « bienfaiteur » de la Société Historique Nicolas-Denys et contribue 1000 \$ annuellement à l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Demande de commandite – Conseil des élèves – École Marie-Esther

La municipalité a reçu une demande de commandite de la part du Conseil des élèves de l'École Marie-Esther qui organise un banquet dans le cadre des festivités du 50^e anniversaire de l'École Marie-Esther. Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Patricia Godin d'octroyer une commandite de 450 \$ plus taxe pour défrayer les coûts de location du Centre des congrès de la Péninsule acadienne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 Demande de parrainage – Secours amitié inc.

La municipalité a reçu une demande de Secours amitié inc. afin de parrainer une famille dans le besoin de la Péninsule pendant une année pour la somme de 300 \$. Les membres du conseil municipal ont décidé de se cotiser et parrainer une famille, toutefois, comme cette demande est pour aider les plus démunis, la municipalité veut également contribuer. Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que la Ville de Shippagan parraine 2 familles pour la somme de 600 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 Demande de l'avis du comité de révision de la planification – 188, boul. J.-D. Gauthier

Sujet : Modification à l'arrêté de zonage - (188, boul. J.-D. Gauthier)

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Patrice-Éloi Mallet de demander au Comité de révision de la planification (CRP) de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne son avis écrit sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté de zonage en ce qui concerne le projet suivant : permettre une résidence étudiante.

C'est en vertu du paragraphe 110(1) de la *Loi sur l'urbanisme* que nous demandons au CRP de bien vouloir faire l'étude de ce projet et de nous communiquer son avis écrit dans les 30 jours suivants cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SHIPPAGAN

MAIRE

GREFFIER

8.8 Autorisation de l'émission d'un permis provisoire – 188, boul. J.-D. Gauthier

Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée du conseiller Armand Caron d'appuyer la demande de l'Université de Moncton, campus de Shippagan pour l'obtention d'un permis provisoire afin de permettre l'aménagement d'une résidence étudiante sur le terrain portant de numéro d'identification 20746756. Par ailleurs, la Ville de Shippagan comprend, qu'advenant que la situation devienne illégale à la suite de l'échéance du permis provisoire, à l'échec d'un processus de modification au zonage ou de toute autre mesure prise dans le but de rendre conforme le projet, la municipalité devra se prononcer sur le besoin d'entreprendre les procédures légales nécessaires, et ceci, à ses propres frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9 Demande de l'avis du comité de révision de la planification – 149, rue DeGrâce

Sujet : Modification au plan municipal et à l'arrêté de zonage - (149, rue DeGrâce)

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Patricia Godin de demander au Comité de révision de la planification (CRP) de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne son avis écrit sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté de zonage en ce qui concerne le projet suivant : permettre une résidence étudiante.

C'est en vertu du paragraphe 110(1) de la *Loi sur l'urbanisme* que nous demandons au CRP de bien vouloir faire l'étude de ce projet et de nous communiquer son avis écrit dans les 30 jours suivants cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.10 Autorisation de l'émission d'un permis provisoire – 149, rue DeGrâce

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël d'appuyer la demande de l'Université de Moncton, campus de Shippagan pour l'obtention d'un permis provisoire afin de permettre l'aménagement d'une résidence étudiante sur le terrain portant de numéro d'identification 20752366. Par ailleurs, la Ville de Shippagan comprend, qu'advenant que la situation devienne illégale à la suite de l'échéance du permis provisoire, à l'échec d'un processus de modification au zonage ou de toute autre mesure prise dans le but de rendre conforme le projet, la municipalité devra se prononcer sur le besoin d'entreprendre les procédures légales nécessaires, et ceci, à ses propres frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.11 Résolution du conseil établie en vertu de l'article 59 de la *Loi sur l'urbanisme*

Proposé par : le conseiller Armand Caron

Appuyé du : conseiller Patrice-Éloi Mallet

CONSIDÉRANT QUE le lot identifié par le numéro d'identification (NID) 20912515, situé au 152, boulevard J.-D. Gauthier, a fait l'objet d'une demande de modification de zonage dans le but de créer une zone C2 (commerciale routière) à même une zone RC (habitations multifamiliales) et d'y inclure une proposition particulière (PP-3) en vertu de l'article 59 de la *Loi sur l'urbanisme* et, que le but de cette modification est de permettre l'agrandissement d'un usage de garage de mécanique automobile,

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Les terrains, bâtiments ou constructions à l'intérieur de cette zone ne peuvent être affectés qu'aux fins suivantes :
 - a. d'un ou de plusieurs usages principaux suivants :
 - i. usages autorisés en zone C2 (commerciale routière).

VILLE DE SHIPPAGAN


 MAIRE


 GREFFIER

CONDITIONS

2. Un nombre de 15 cases de stationnement est exigé pour un usage de garage de mécanique automobile.
3. Un bâtiment principal servant à un usage de garage de mécanique automobile peut avoir une superficie maximale de 587 m².
4. Une zone tampon minimale de 3,5 mètres, plantée d'arbres, doit être aménagée le long de la limite ouest du lot.
5. Sous réserve des articles 1 à 4 de la présente résolution, toutes autres dispositions générales prévues aux zones C2 (commerciales routières) de l'arrêté no 78 intitulé « Arrêté de zonage de Shippagan » s'appliquent, *mutatis mutandis*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**8.12 Lecture intégrale de l'arrêté 77-2022-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan**

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'arrêté n°77-2022-01 concernant la modification du plan municipal de Shippagan, dont l'intégralité a été lue, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**8.13 Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté 77-2022-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan**

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Patricia Godin que l'arrêté n°77-2022-01 concernant la modification du plan municipal de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**8.14 Lecture intégrale de l'arrêté 78-2022-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan**

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'arrêté n°78-2021-01 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Shippagan, dont l'intégralité a été lue, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**8.15 Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté 78-2022-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan**

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Amélie Ferron-Roussel que l'arrêté n°78-2022-01 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**8.16 Lecture intégrale de l'arrêté 77-2022-02 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan**

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'arrêté n°77-2022-02 concernant la modification du plan municipal de Shippagan, dont l'intégralité a été lue, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SHIPPAGAN

MAIRE

GREFFIER

8.17 Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté 77-2022-02 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Armand Caron que l'arrêté n°77-2022-02 concernant la modification du plan municipal de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.18 Lecture intégrale de l'arrêté 78-2022-02 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Patricia Godin que l'arrêté n°78-2022-02 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Shippagan, dont l'intégralité a été lue, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.19 Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté 78-2022-02 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Patricia Godin que l'arrêté n°78-2022-02 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.20 Nomination d'une greffière adjointe

Considérant que la municipalité n'avait plus personne pour appuyer la directrice générale par intérim dans ses tâches et afin d'assurer la continuité des réunions du conseil, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Amélie Ferron-Roussel de nommer M^{me} Véronic Mallet Robichaud à titre de greffière adjointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.21 Modification au plan quinquennal de dépenses en immobilisation - Fonds pour le développement des collectivités du Canada 2019-2023

Un plan quinquennal a été préparé pour les années 2019 – 2023 dans le cadre du programme relatif au Fonds pour le développement des collectivités du Canada, le conseil municipal ayant pris connaissance du document intitulé Plan quinquennal de dépenses en immobilisations de Shippagan 2019-2023 et des modifications y ayant été apportés, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que le plan soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

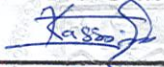
8.22 Nouveaux tarifs de location – Camping Shippagan

Dans le but d'atteindre un équilibre budgétaire au Camping de Shippagan et afin d'offrir de meilleurs services aux utilisateurs, les tarifs de location du Camping Shippagan ont été révisés. Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Patricia Godin que les tarifs de location pour les sites au Camping Shippagan soient dorénavant les suivants :

- 38,50\$ + taxe pour 3 services;
- 34,50\$ + taxe pour 2 services;
- 29,50\$ + taxe pour la section sans service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SHIPPAGAN


MAIRE


GREFFIER

8.23 Demande d'emprunt – Commission des emprunts de capitaux par les municipalités

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que la municipalité de Shippagan demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités l'autorisation d'emprunter en vue d'une dépense en capital pour la durée et la somme suivante :

Fin	Somme (\$)	Durée
Services relatifs aux transports <i>Asphaltage d'une rue</i>	100 000 \$	5 ans
Services relatifs aux transports <i>Construction d'une rue et pluvial</i>	120 000 \$	20 ans
Services d'hygiène environnementale (Utilité) <i>Égout sanitaire et aqueduc</i>	285 000 \$	20 ans

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Mot du maire

Le maire fait la lecture de son rapport.

10. Levée de l'assemblée


La réunion est levée à 21 h.


11. Parole au public

Le maire donne la parole au public.

La séance se termine à 21h30.

VILLE DE SHIPPAGAN


MAIRE


GREFFIER